

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

COMMUNE DE SAINT-POIX

-=-=-=-

Séance du 16 septembre 2021

-=-=-=-

Nombre de membres en exercice :	11	Date de la convocation :	10 septembre 2021
Nombre de membres présents :	10	Date de l'affichage :	10 septembre 2021

L'an deux mil vingt et un, le seize septembre, à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes, sous la Présidence de M. BEUCHER Clément, Maire.

Etaient présents : M. BEUCHER Clément, Maire, M. GÉGU Christel et M. LEMARIÉ Jean-Pierre, Adjoints, Mme RAUX Bernadette, M. HERIVEAU Ludovic, M. LEMERCIER Jérôme, M. BATARD Franck, M. LOINSARD Loïc et M. GARNIER Jérôme.

Absente excusée : Mme BASTARD Virginie

Secrétaire de séance : M. LEMERCIER Jérôme

FINANCES

❖ **EPFL Mayenne-Sarthe : bien situé 9 rue de Normandie « La Forge »**

⇒ Avenant à la convention de portage foncier, à la convention de mise à disposition et extension de la garantie d'emprunt

M. le Maire rappelle que la Commune de Saint-Poix a sollicité l'intervention de l'EPFL Mayenne-Sarthe pour l'acquisition et le portage d'un ancien corps de ferme de 5 831 m² situé 9 rue de Normandie, cadastré à la section A n° 668, ainsi que d'une partie de la parcelle cadastrée A n° 669 (environ 4000m²)

Il rappelle également qu'en l'absence d'informations sur la parcelle cadastrée A n° 669, le Conseil Municipal réuni en séance le 8 juillet 2021 a approuvé, par délibération n° 2021-30, les termes des conventions pour l'acquisition et le portage foncier par l'EPFL Mayenne-Sarthe de la seule parcelle A 668 de 5 831 m².

M. le Maire précise que si depuis, le bornage de la parcelle A 669 a été réalisé le 1^{er} septembre 2021, ni le géomètre ni le notaire n'ont transmis les éléments nécessaires à la validation des conventions de portage et de mise à disposition (surface et numérotation de la parcelle, frais d'acte). En conséquence, M. le Maire propose aux élus de reporter la délibération à la prochaine séance.

⇒ Assurance de l'habitation

Le bien sera assuré par GROUPAMA.

⇒ Transfert ou fin des contrats d'abonnement

Il sera mis fin aux différents abonnements (eau, électricité).

⇒ Entretien du bien

M. le Maire porte à la connaissance des élus la réalisation d'un premier broyage du terrain par M. Christel GÉGU, les vendeurs ne disposant pas du matériel adapté. En raison de la présence de mauvaises herbes (chardons, ronces, orties), la solution de l'éco pâturage s'avère impossible.

M. Florent RENAUDIER, l'exploitant agricole, se propose de réensemencer ce terrain en herbe et de l'entretenir provisoirement. Une mise à disposition à titre gratuit pourrait être conclue.

❖ Location précaire du terrain communal situé route de Laubrières : renouvellement du bail

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE de renouveler le bail de location précaire des trois parcelles de terre d'une contenance totale de 1ha 17a 19ca à compter du 1^{er} novembre 2021 et jusqu'au 31 octobre 2022.

DIT que le bail de location précaire est renouvelable chaque année par délibération du Conseil.

PRÉCISE que le prix de location annuelle est payable le 31 octobre à terme échu et révisable selon l'indice national des fermages.

DONNE TOUS POUVOIRS à M. le Maire pour la rédaction et la signature du bail de location.

❖ Mise à jour de l'évaluation des locaux d'habitation

M. le Maire donne lecture d'un modèle de courrier qui pourrait être envoyé aux foyers déclarés dépourvus d'éléments de confort (salle de bains, chauffage...). La Commission Communale des Impôts Directs se réunira pour procéder à la vérification sélective des locaux concernés par cette mise à jour en collaboration avec la Direction des Finances publiques.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Considérant la situation financière de la collectivité,

ÉMET un accord de principe à la mise à jour de l'évaluation des locaux d'habitation présentant une absence d'éléments de confort.

LOGEMENTS

❖ Résiliation du bail du logement situé 8 C rue de l'Atlantique

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

PREND NOTE de la résiliation du contrat de location au 30 septembre 2021.

PRÉCISE qu'un état des lieux de sortie sera établi avec le locataire et qu'au vu de l'état du logement, le dépôt de garantie sera restitué.

DONNE tous pouvoirs à M. le Maire ou Mrs les Adjoints pour choisir un nouveau locataire, établir le bail et l'état des lieux d'entrée.

❖ Parc locatif communal

⇒ Estimation du prix de vente du parc locatif

M. le Maire porte à la connaissance des élus les estimations des biens appartenant à la Commune par l'agence SORIN IMMOBILIER de Cossé-le-Vivien. La vente du parc locatif ne concernerait pas les 4 pavillons rue du Cormier. En revanche l'ensemble des biens situé 8 et 10 rue de l'Atlantique pourrait intéresser des investisseurs. La vente de l'ensemble en un seul lot constituerait une manne financière importante pour l'équilibre de la trésorerie communale.

M. le Maire présente un tableau mettant en parallèle, pour l'ensemble immobilier situé 8-10 rue de l'Atlantique, les produits des locations (loyers, charges diverses...) et les dépenses occasionnées par logement (travaux de rénovation, impayés...) sur 10 ans mettant en évidence une durée de retour sur investissement de l'ordre de 13 à 14 ans pour une vente du bien immobilier estimée à 110 000 €.

⇒ Vente de biens immobiliers

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Considérant la situation financière de la collectivité

Considérant les difficultés rencontrées depuis quelques années avec les locataires (impayés de loyers, effacement de dettes, dégradation de logements, expulsion...)

DÉCIDE DE VENDRE en un seul lot l'ensemble immobilier, propriété de la Commune, composé de trois appartements, d'une maison individuelle et de terrains, cadastré à la section A n° 230, 602, 606 et 646 situé 8 et 10 rue de l'Atlantique.

BÂTIMENTS

❖ Partie haute de la salle des fêtes

M. Jean-Pierre LEMARIÉ, Adjoint, vice-président de la Commission Bâtiments, précise que quelques travaux restent à terminer : pose des plinthes et de la porte du local électrique. Il faudra sans doute envisager des travaux dans les sanitaires au regard de la réglementation relative à l'accessibilité. Il convient également de s'interroger sur le devenir de la petite salle de réunions : lieu de stockage, lieu divisé pour le stockage et permettre le repos des enfants en cas de location de la salle, diminution de la surface pour améliorer l'espace des sanitaires ?

M. Christel GÉGU précise qu'un réfrigérateur de 300 litres « reconditionné » sera acheté dans les prochaines semaines.

❖ Travaux à l'Eglise

M. Jean-Pierre LEMARIÉ précise qu'il sera fait un point sur les devis lors de la prochaine séance.

VOIRIE

❖ Radars pédagogiques : contrat de service

M. Jean-Pierre LEMARIÉ, Adjoint, précise que la municipalité a fait l'acquisition en 2019 auprès de la société ELANCITÉ (Orvault) de deux radars pédagogiques. Leur contrat de service était jusqu'à inclus et gratuit pendant la période de garantie qui a pris fin le 08/09/2021.

Le contrat de service prévoit la prise en charge illimitée des prestations de maintenance suivantes :

- ✚ Transport Aller/Retour par GEODIS
- ✚ Réparations (pièces et main d'œuvre)
- ✚ Remise à neuf des produits compris lors des retours (face avant, caisson, charnières)
- ✚ Assistances techniques
- ✚ Formations « Statistiques » et mise à jour des logiciels

Le prix du contrat, initialement de 249,00 € HT/an et par radar bénéficie d'un tarif promotionnel jusqu'au 30/09/2021 de 179,00 € HT/an et par radar (après négociation). Le contrat de service prend effet dès le lendemain de la garantie initiale pour 3 ans du 09/09/2021 au 08/09/2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE de renouveler pour 3 ans le contrat de service des deux radars au prix promotionnel de 179,00 € HT/an et par radar.

AUTORISE M. le Maire ou Mrs les Adjointes à signer le contrat de service et tout document s'y référant.

ACTION SCOLAIRE

❖ Contrat d'association 2021-2022

⇒ Effectifs et répartition

M. Christel GÉGU, Adjoint, vice-président de la Commission Action scolaire, présente les effectifs de la rentrée 2021 soit 59 élèves (dont 2 qui feront leur rentrée en janvier 2022) pour 3 classes sur le RPI. L'année précédente le contingent était de 69 élèves pour 4 classes. Certaines familles ont fait le choix de changer leur enfant d'école.

La répartition est la suivante :

- 28 élèves de St-Poix
- 21 élèves de Laubrières
- 10 élèves extérieurs dont 5 avec convention (Fontaine-Couverte et Gastines)

M. GÉGU rappelle les modalités de calcul du forfait communal du contrat d'association :

- la Commune de Saint-Poix prend en charge les enfants dont les parents sont domiciliés à St-Poix
- la Commune de Laubrières, ceux dont les parents sont domiciliés à Laubrières
- la prise en charge financière des enfants dont les parents sont domiciliés en dehors de ces deux communes est répartie pour moitié entre les deux collectivités déduction faite des enfants domiciliés dans une commune ayant passé convention avec l'OGEC du RPI.

La répartition du contrat d'association 2021-2022 est la suivante : $59 - 5 = 54$ élèves :

- St-Poix : $28 + 5/2 = 30.5$
- Laubrières : $21 + 5/2 = 23.5$

⇒ Forfait communal

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Vu la convention de forfait communal en date du 28 septembre 2020,

FIXE, pour l'année scolaire 2021-2022, à 590 € par élève la participation de la commune de Saint-Poix au financement des dépenses de fonctionnement inscrites au contrat d'association (charges de personnel, chauffage, eau, électricité, téléphone, Internet, assurance, fournitures scolaires et sorties pédagogiques).

DIT que la participation sera effectuée en trois versements au cours des mois d'octobre/novembre (régularisation en cas d'acompte versé), janvier/février et avril/mai.

AUTORISE M. le Maire ou Mrs les Adjoints à signer l'avenant à la convention de forfait communal.

❖ Garderie périscolaire et Contrat Enfance Jeunesse 2021-2022

M. Christel GÉGU, Adjoint, vice-président de la Commission Action scolaire, fait état de relances de M. Jany KLUS, directeur du CIAS du Pays de Craon, en charge de ce dossier, pour établir la Convention Territoriale Globale. Or, M. KLUS ne dispose pas de données suffisamment claires et précises pour chiffrer l'impact financier. Il faudrait pouvoir récupérer les taux de fréquentation de la garderie au mois de septembre 2021 et comparer les résultats avec et sans convention.

❖ Ecole 2021-2022

⇒ Réorganisation des classes

Depuis la rentrée, les classes ont été réorganisées.

- à Laubrières : 1 classe : TPS/PS/MS/GS
- à Saint-Poix : 2 classes : CP/CE1/CE2 et CE2/CM1/CM2 --- Les CP seront à Laubrières 3 après-midis par semaine et ces mêmes après-midis les CE2 seront réunis à St-Poix dans une même classe.

⇒ Protocole sanitaire

Le même protocole s'applique avec un assouplissement : le port du masque n'est plus obligatoire en extérieur, sur la cour de récréation.

❖ Divers

- Mme Manon LE MARIÉ a été recrutée au service de restauration scolaire en qualité d'aide cantine du 2 septembre au 17 décembre 2021
- le bilan de la garderie périscolaire 2020-2021 fait état d'un trop versé de 248.66 € (ce montant sera déduit des subventions à venir).

VIE ASSOCIATIVE

❖ AMAC : festival des Mouillotins des 27 et 28 août 2021

M. le Maire présente aux élus un compte rendu succinct de la réunion de bilan organisée le 8

septembre dernier :

- points négatifs : fréquentation en baisse : jauge de spectateurs, passe sanitaire, tarifs plus élevés, spectacles se terminant plus tôt, pas de camping, dates, moins de publicité, de communication
- points positifs : jauge retenue de 1000 à 1500 personnes, qualité de la programmation, marché des créateurs

- prévisions 2022 :

- * retour du festival le 2^{ème} week-end de juin
- * même type de programmation
- * programmation plus tardive
- * même jauge de spectateurs
- * spectacles payants sans dépasser 10 €
- * marché des créateurs

❖ **Comité des Fêtes**

➤ Bilan du cinéma plein air du 29 août

M. Franck BATARD, membre du Comité des Fêtes, explique que seule une vingtaine de personnes a fait le déplacement. Il convient de choisir un autre jour que le dimanche en raison du travail le lendemain.

* Bilan du vide-greniers du 12 septembre

43 exposants comme en 2019 mais avec un peu moins de public.

❖ **Association Cuillé/Saint-Poix**

M. le Maire précise que le championnat de foot a repris à St-Poix depuis le week-end dernier. Le terrain a été tondu par Jérôme GARNIER.

M. Christel GÉGU précise que la commission Vie Associative se réunira mardi 12 octobre à 20h à la salle des fêtes.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CRAON (CCPC)

⇒ **Evaluation du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)**

M. le Maire précise simplement que le SCoT du pays de Craon approuvé le 22 juin 2015 est maintenu en vigueur et qu'en raison de l'élaboration actuellement d'un Projet de Territoire il ne serait pas cohérent d'engager une révision du SCoT sans attendre l'aboutissement du Projet de Territoire.

⇒ **Projet de territoire : ateliers**

M. le Maire explique que pour finaliser le Projet de Territoire des ateliers thématiques étaient organisés pour travailler sur les politiques publiques qui pourraient être mises en œuvre sur le territoire du Pays de Craon, en lien avec les enjeux de ce projet de territoire validés en mai dernier.

⇒ **Voirie**

M. Jean-Pierre LEMARIÉ, référent voirie, présente un compte-rendu succinct de la commission du 9 septembre :

- bilan des travaux de l'année 2021 (fauchage, rechargement, enduits...) : budget de 1 325 700 €
- préparation du programme 2022 :
 - * rencontre du technicien Maxime BUCHER le 1^{er} octobre
 - * travaux à terminer (CR la Gueullerie)
 - * enveloppe budgétaire 2022 globale : 1 375 700 €
 - * travaux à St-Saturnin-du-Limet

⇒ **Projet Educatif de Territoire (PEDT)**

Des réunions sont prévues pour procéder à la révision du PEDT et ainsi favoriser un parcours éducatif cohérent pour les enfants et les jeunes qui fréquentent les établissements et services du Pays de Craon.

⇒ Pôle culture

M. le Maire fait part aux élus de sa rencontre avec Elise LECLERC du Pôle Culture qui l'a informé que la Commune de Saint-Poix avait été retenue avec d'autres Communes pour créer en 2022, à partir d'anecdotes, un polar avec l'aide d'un comédien et des personnes « influentes » du village.

⇒ Compte rendu de la conférence des maires du 6 septembre 2021

M. le Maire rappelle que chaque élu a été destinataire du compte rendu.

INFORMATIONS DIVERSES

➤ Repas des Aînés 2021

M. le Maire interroge les élus pour connaître leur avis sur le maintien ou non de cette manifestation eu égard au nombre de participants qui diminue chaque année et sur la mise en place d'une nouvelle formule. M. le Maire propose de réunir tous les habitants de St-Poix et leur famille quel que soit leur âge, autour d'un grand barbecue. La Commune prendrait à sa charge l'apéritif et chaque participant apporterait son repas. Des jeux en extérieur ou à l'intérieur pourraient être organisés dans l'après-midi. L'objectif étant de faire se rencontrer les générations, une formule qui serait à adapter pour les aînés. La date de la manifestation pourrait être vers le 15 avril à la Saint Paterne.

➤ Point sur les remboursements de sinistres

M. Christel GÉGU précise que la Commune vient d'être remboursée pour le sinistre de la partie haute de la salle des fêtes (novembre 2018) ; le sinistre (accident de la circulation) de janvier 2021 est sur le point d'être réglé et la casquette de la salle des fêtes sera prise en charge en intégralité. Le remboursement du sinistre de la salle des fêtes est toujours en cours.

➤ Gens du voyage du 26 au 28 juillet 2021

M. le Maire précise qu'ils se sont installés au stade de football le lundi en fin d'après-midi et sont partis le mercredi dans l'après-midi. Ils ont eu accès aux vestiaires (eau et électricité). Après leur départ certaines dégradations ont été constatées : colle glissée dans toutes les serrures, transformateur d'un poteau d'éclairage du stade arraché, sans pouvoir les rattacher aux précédents occupants.

➤ Informations à caractère social

M. le Maire porte à la connaissance des élus le nom des familles Paternaises bénéficiant des services de la Banque alimentaire ou en situation d'impayés ou de coupure d'électricité.

➤ Divers :

- M. Jérôme GARNIER, vice-président de la commission Communication, précise que les membres de la commission vont se réunir pour préparer le prochain bulletin municipal, et propose aux élus, en tant que vice-président de la commission Illuminations, de se retrouver le 4 décembre prochain pour installer les guirlandes.

- M. le Maire porte à la connaissance des élus :

* l'opération « nettoyons la nature » initiée par le RPI St-Poix/Laubrières le 24 septembre prochain

* le 1^{er} forum des élus et le salon des collectivités organisés par l'AMF 53 le 25 septembre à Laval

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H35.